

2. L'assurance des navires de plaisance (2)

Durée : 1 journée / 7,30 heures

Au sujet du cours : Ce cours a pour but de faire élargir le domaine de compétence des souscripteurs et gestionnaires de sinistre spécialisés dans l'assurance des bateaux de plaisance du particulier. Il s'agit de faire connaître l'environnement commercial et juridique des yachts commerciaux, des mégayachts qu'il soient d'usage privé ou commercial, et de comprendre et d'analyser les Clauses d'assurance R12, des polices Risques de Guerre et le fonctionnement des Polices P and I à prime fixe ainsi que la couverture de responsabilité de l'affréteur (commercial) et du locataire / skipper (à usage privé).

Les participants : Ce cours est destiné aux souscripteurs et gestionnaires de sinistres qui ont déjà une bonne maîtrise de l'assurance des bateaux de plaisance des particuliers.

Contenu du cours : **Les bateaux de plaisance de plus de 24 mètres**

1. Les spécificités techniques et juridiques des yachts de plus de 24 mètres
 - 1.1. Les permis et brevets de skipper
 - 1.2. Les spécificités des navires dont longueur est supérieure à 24 mètres
 - 1.3. *Large Yacht Code, Red Ensign, Main Megayacht flags*
 - 1.4. Les sanctions
 - 1.5. Les spécificités des sinistres incendie des megayachts

2. Les couvertures d'assurance
 - 2.1. Les Conditions *American R12*
 - 2.2. Les conditions particulières annexées au R12
 - 2.3. P and I Rules des Clubs et Polices à Prime Fixe
 - 2.5. Les spécificités de la couverture des attentats et des risques de guerre

3. Les autres garanties délivrées aux navires de plaisance de plus de 24 mètres
 - 3.1. La couverture d'assurance des Marins
 - 3.2. Le transport des bateaux
 - 3.3. Les œuvres d'art à bord
 - 3.4. L'assurance de l'affréteur du navire de plaisance
 - 3.5. *Trip Cancellation Insurance*